

Direction Qualité Sécurité Environnement

N/Réf : DQSE/DNO/ACN 21-063

Dossier suivi par Dominique NIETO

ligne directe : 06.89.44.58.36

e-mail : d.nieto@cerib.com

Épernon, le 16 juillet 2021

Objet : Marque NF Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure

Madame, Monsieur,

Lors du comité de certification NF Adjuvants du 24 juin 2021, il a été convenu en séance que dans le cas d'un produit fabriqué à base d'un concentré (issu d'un prémélange de matières premières d'une autre usine du même groupe dont le produit est lui-même certifié NF), seul un contrôle physique allégé (en complément des essais de reconnaissance chimique) soit nécessaire pour la demande d'admission NF de ce produit.

Les modalités de fonctionnement relatives à ce type de demande sont décrites ci-dessous et sont applicables dès à présent.

Formalisation par le demandeur :

- demande selon la lettre type 002 ;
- résultats des essais effectués dans le cadre du contrôle interne ;
- spectre IR et mode de préparation ;
- modèle d'étiquette, fiche technique et spécifications chimiques.

Actions du CERIB :

- prélèvements et essais en laboratoires de référence (reconnaissance chimique et essais physiques allégés du tableau 21 du référentiel) ;
- vérification de la conformité des essais ;
- notification d'extension.

Dominique NIETO (d.nieto@cerib.com) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Cédric FRANCOU

Le Responsable des Activités de Certification

Destinataires : titulaires, membres du comité de certification, AQR concernés